



académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230908-2023CD0840-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023

Affichage : 11/09/2023



CONVENTION FINANCIERE POUR LE DISPOSITIF SRAV

Année scolaire 2022/2023

La présente convention règle les rapports entre :

- d'une part l'école de St-Bonnet-le-Château représentée par sa directrice, Madame Agnès CHAUTAN
- d'autre part, Loire Forez agglomération représentée par son Vice-Président en charge de la mobilité, par Monsieur Eric LARDON.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) au sein des écoles élémentaires. Le déploiement de ce programme doit permettre aux jeunes enfants entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Il vise également à donner les clefs et l'habitude de circuler à vélo aux plus jeunes pour ancrer la pratique et de la voir perdurer dans le temps ainsi que d'agir contre l'obésité et autres types d'affections induites par la sédentarité.

Article 2 : Nombre de classe, niveaux et nombre d'élèves concernés

L'école de St-Bonnet-le-Château souhaite bénéficier du dispositif SRAV auprès de :

Nombre de classes	Niveaux	Nombre de classe/niveau	Nombre d'élèves
2	CE1		
	CE2		
	CM1	1	36
	CM2	1	35

Article 3 : Les modalités de prise en charge financière

Pour rappel, le coût de l'activité a été fixé à 45 € par élève (hors frais de déplacement des formateurs et des sorties).

Sur le coût total de la prestation, Génération Vélo co-finance les cycles SRAV à hauteur de 50%, mais uniquement pour les classes de CM.

Sur le reste à charge, Loire Forez agglomération finance ensuite à hauteur de 1/3 le coût pour les CE et 2/3 pour les CM.

Le financement des sorties scolaires se fait sur la base des mêmes règles de financement précisées ci-dessus.

A noter également, Loire Forez et Génération Vélo financent également les frais de déplacements des formateurs pour certaines écoles éloignées (prise en charge à 100%).

La répartition financière est la suivante :

	Nombre d'élèves	Coût	Génération Vélo	Loire Forez	Reste à charge pour l'école en € TTC
Elèves de CM	71	45 €/élève 3 195 €	50 %, plafonné à 1700 € 1 598 €	2/3 du coût restant 1 065 €	532 €
Frais de déplacement	oui	40 €	20 €	20 €	
Sortie scolaire de fin année	non				
		3 235 €	1 618 €	1 085 €	532 €

Article 4 : La participation de l'établissement scolaire

Le montant restant à la charge de l'école de St-Bonnet-le-Château a été estimé à **532€**.

Ce montant est susceptible d'évoluer à la marge en fonction de l'évolution du nombre d'élèves.

La participation financière de l'école sera appelée par un titre administratif à l'attention de Loire Forez agglomération après la réalisation du cycle complet SRAV ou après la sortie scolaire de fin d'année si cette dernière est prévue.

Aucune autre facture en provenance du formateur sera à régler par l'école.

Le 22/08/2023
à St Bonnet le Château

Le représentant de l'école de
Ecole de St-Bonnet-le-Château
Madame la Directrice



Agnès CHAUTAN

Le
à

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-président en charge de la mobilité

#signature#

Eric LARDON